



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sort des chevreaux français

Question écrite n° 37651

Texte de la question

Mme Claire O'Petit attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le sort des chevreaux français. Plus d'un million de cabris naissent chaque année sur le territoire national mais seul 23 % sont conservés pour renouveler le cheptel des chèvres laitières. Le reste des animaux, soit la quasi-totalité des chevreaux mâles et près de 2/3 des chevrettes, sont considérés comme des sous-produits de l'industrie laitière ayant une très faible valeur marchande. 600 000 chevreaux (soit 50 % de la production) rejoignent des ateliers d'engraissement, les plus souvent intensifs. Du fait des conditions de vie dans ces centres et de la fragilité de ces animaux, le taux de mortalité est élevé (de l'ordre de 10 % par atelier). En parallèle de ce circuit officiel, une note de 2016 d'Interbev indique que « un peu plus de 100 000 têtes échapperaient aux circuits connus (mortalité précoce non déclarée, autoconsommation et probablement circuits informels de commercialisation) ». Compte tenu des problématiques lourdes en termes de bien-être animal soulevées par l'engraissement des chevreaux dans les ateliers auxquelles s'ajoutent l'absence de données sur le devenir de près de 100 000 animaux, elle souhaite savoir si le Gouvernement entend instaurer une commission d'enquête sur la filière chevreaux dont l'objectif serait d'obtenir une traçabilité sur le devenir des 100 000 chevreaux qui sortent des circuits officiels et, au-delà, de dresser des pistes d'actions concrètes pour une meilleure prise en compte des chevreaux dans la production française.

Données clés

Auteur : [Mme Claire O'Petit](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37651

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mars 2021](#), page 2708

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)